



Pau, le 14 novembre 2022

Élections professionnelles 2022 - TRÈS IMPORTANT

À partir du mardi 11 octobre, affichage des listes électorales dans les établissements. Vous avez pu également créer votre espace de vote via votre messagerie professionnelle académique. **NB** : le courrier électronique reçu le 13 octobre, et contenant un lien à usage unique destiné à la création de cet espace de vote, n'est pas indispensable. Même si vous l'avez perdu, vous pouvez vous connecter au site des élections et créer votre espace de vote.

Depuis le 7 novembre, les chef-fe-s d'établissement doivent impérativement procéder à la **remise des notices de vote individuelles contre signatures sur liste d'émargement**, notices indispensables pour pouvoir être en mesure de **voter à compter du 1er décembre**.

En cas de difficulté, nous restons à votre disposition.

Jeudi 17 novembre :

mobilisation contre la casse de la voie professionnelle, la lutte continue...

Cette réforme concerne tout-e-s les enseignant-e-s du secondaire, pas seulement les collègues des lycées professionnels.

Elle aura pour conséquence de **réduire les ambitions scolaires des élèves les plus fragiles** aux seuls besoins économiques du territoire, assignant ces élèves à résidence géographique et sociale. Aborder l'orientation uniquement sous l'angle de la découverte de certains champs professionnels revient à occulter les questions du développement à l'adolescence, des biais sociaux ou de genre, et de la construction de la citoyenneté. Ce dispositif participe activement à la marchandisation de l'information pour l'orientation et au contournement des Psy-ÉN, déjà bien orchestrée par les régions.

Cette réforme est animée, consciemment ou pas, par une logique délétère : chaque élève restera à sa place sociologiquement déterminée, et l'École fera des économies. À rebours de cette vision à court terme, étriquée, idéologiquement orientée, le SNES-FSU porte l'idée que les collèges et lycées sont des lieux de formation générale, technologique et professionnelle, que l'École doit être émancipatrice et citoyenne. C'est la raison pour laquelle le SNES-FSU continue de se mobiliser, aux côtés du SNUEP-FSU, pour dénoncer cette réforme.

Nous invitons tou-te-s les collègues des lycées professionnels, des collèges et des lycées à se mobiliser lors de l'appel intersyndical à la grève du **jeudi 17 novembre** et à se retrouver nombreuses et nombreux :

- à **PAU**, 10h30 place d'Espagne, devant la DSDEN 64 ;

- à **BAYONNE**, 10h30 place de la Liberté ;

Ces rassemblements seront suivis d'assemblées générales :

- à **PAU**, le lieu sera précisé lors du rassemblement

- à **BAYONNE**, à la Bourse du travail

Mouvement inter-académique 2023

Il aura lieu du mercredi 16 novembre 2022 à midi (heure de métropole) au mercredi 7 décembre 2022 à midi (heure de métropole).

Afin de répondre à vos questions, nous vous proposons une **réunion mercredi 23 novembre** à partir de **14 heures** au siège départemental du Snes-FSU 11 avenue Edouard VII à Pau.

La réunion pourra également être suivie en visioconférence au lien suivant : [Cliquez ici](#)

Rappel : si vous déposez un dossier médical, il faut en transmettre un double à la section académique du SNES début décembre, afin qu'on puisse l'étudier et aller le défendre auprès des services du rectorat.

Renaud Robert, secrétaire départemental



La tromperie de la revalorisation : un constat sans surprise

La première partie de la réunion au **niveau national** a consisté en une présentation d'un bilan du recours aux heures supplémentaires (HSA, HSE) et aux IMP. Sans surprise :

- **le recours aux HSA augmente**, notamment depuis la politique de suppressions de postes prétendument compensées par le recours aux heures supplémentaires et le **décret de 2019** rendant impossible le refus de deux heures supplémentaires (cf Jean-Michel Blanquer).

- **les HSE restent une véritable boîte noire**, notamment au niveau des établissements où il est bien difficile de savoir comment elles ont été utilisées. Depuis plusieurs années, le ministère a développé des dispositifs qui renvoient le traitement des difficultés scolaires en dehors de la classe, payés en HSE (« vacances apprenantes » par exemple). C'est une forme d'externalisation qui tente surtout de masquer les effets des baisses de DGH et des réformes : **à défaut de diminuer les effectifs en classe, de pouvoir traiter les difficultés scolaires dans la classe, leur traitement est externalisé, dans des dispositifs qui sont synonymes de travail supplémentaire.**

- **les IMP** : le choix politique de 2015 a consisté à reconnaître l'engagement dans bon nombre de missions par des indemnités et non par de la décharge horaire, choix dénoncé par le SNES-FSU. Là encore, cela contribue à alourdir la charge de travail.

- **des inégalités femmes-hommes criantes** : les chiffres présentés par le ministère ont confirmé les analyses du Snes et de la FSU. **Le recours aux heures supplémentaires et aux indemnités est plus favorable aux hommes qu'aux femmes et aggravent les inégalités salariales de genre.** Ainsi, si en moyenne 23,2 % des personnels bénéficient d'IMP, cette part est supérieure à la moyenne pour les hommes (25,9 %), et inférieure à la moyenne pour les femmes (à la rentrée, 21,4 % des enseignantes ont touché des IMP). Pour les recours aux HSE, à la rentrée 2020, les hommes touchaient en moyenne 1358 € d'HSE par an, les femmes 988 € ...

Alors qu'un.e professeur.e du second degré effectue **43 h de travail hebdomadaire**, la **logique du pacte** étant de **faire travailler davantage les personnels**, sur la base de missions supplémentaires rémunérées par des indemnités, il est désormais évident, pour qui en doutait encore, que la revalorisation promise par Pap Ndiaye sera une revalorisation masculine...

Les pistes pour « le pacte » sont hors sol !

En dehors de la liste à la Prévert qui s'enrichit à chaque déclaration présidentielle ou ministérielle (ex : les remplacements à l'interne, la surveillance de la pause méridienne, confier plutôt ces missions aux professeurs expérimenté.e.s car ils ont des « cours en réserve »), parfois contredites dès le lendemain, le ministère pose **trois pistes de réflexion** : l'appui à la réussite des élèves et la continuité pédagogique, la formation continue des enseignant-e-s et leur développement professionnel, la reconnaissance de la participation des enseignant-e-s aux actions de pilotage et de coordination. Les propositions auront lieu en janvier et « il faudra aller vite »...

Les revendications du SNES-FSU

Le SNES-FSU dénonce la logique du travailler plus pour gagner plus et exige

- **Une augmentation des salaires sans contreparties pour toutes et tous** : professeur-e-s, CPE, PsyEN en début, milieu et fin de carrière
- **Un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières.**
- Un mécanisme pérenne d'**indexation des salaires sur les prix.**
- Une **augmentation des salaires des AED et des AESH**
- **un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.**

Mathématiques : quel retour ?

Le retour annoncé à la rentrée 2023 des mathématiques dans le tronc commun obligatoire en classe de première, est en soi favorable après deux années de gâchis totalement stupide. Toutefois les 1h30 dédiés sont insuffisantes, et nombre de questions se posent. Parmi elles : quel programme en seconde ? Quelle articulation avec la terminale ? Nous reviendrons sur cette question ultérieurement.